



collection  
Pratique

# CHARTRE DES ESPACES PUBLICS

---

---

**Nouvelle édition 2013**  
**version actualisée**

---

---

p.04	/ ÉDITORIAL
p.09	/ QU'EST-CE QUE C'EST ? LA CHARTE DES ESPACES PUBLICS
p.11	/ LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS
p.19	/ LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
p.31	/ LES TERRITOIRES D'INTERVENTION
p.37	/ LA DÉMARCHE ET LA CONDUITE DE PROJET

## SOMMAIRE

*Les espaces publics sont des éléments essentiels du cadre de vie dans les métropoles européennes ; ce sont aussi des éléments majeurs de l'image de ces métropoles.*

*Les places, les boulevards et avenues, les grandes voies structurent les villes et les agglomérations ; ils permettent de s'y repérer et d'en comprendre l'organisation et le fonctionnement.*

*Par l'ancienneté de leurs tracés et la qualité de leurs traitements, de nombreux espaces publics sont partie intégrante du patrimoine urbain et appartiennent à l'identité métropolitaine. Mais les espaces publics sont d'abord des lieux de vie, d'usage quotidien, qui doivent répondre aux besoins de la population. Ce sont aussi, par excellence, des espaces partagés, qui appartiennent à tous, que l'on peut s'approprier tout en les laissant aux autres. Les espaces publics mettent en relations les lieux et les hommes ; ils sont porteurs de valeurs culturelles et urbaines, de lien social.*

## **LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS : UNE AMBITION POLITIQUE FORTE**

*Pendant longtemps une conception fonctionnaliste des espaces publics a prévalu, dominée par les contraintes des déplacements en voiture ; mais une nouvelle approche est apparue ces dernières années.*

*C'est d'abord une meilleure prise en compte des différents types d'usagers qui a permis de nouveaux partages de certains espaces publics, avec une répartition plus équilibrée entre automobilistes, piétons et cyclistes. C'est également une plus grande attention aux spécificités des lieux, à leur histoire, à leurs caractéristiques spatiales et à leurs usages, qui s'est traduite par des approches plus abouties, prenant en compte toutes les dimensions de l'espace public : techniques, spatiales, paysagères et sociales. Si la qualité des espaces publics de Lille Métropole a beaucoup progressé ces dernières années, ces efforts nécessitent d'être intensifiés et généralisés à l'ensemble du territoire, pour mieux répondre à la demande des habitants et des usagers de nos villes.*

*C'est cette ambition des élus de Lille Métropole qu'exprime la Charte des espaces publics. Elle développe les grandes orientations visant à renforcer la qualité des espaces publics de la métropole lilloise et à en harmoniser les principes d'aménagement. Il s'agit d'intervenir avec le même souci de qualité sur l'ensemble des territoires de notre agglomération de 1,2 millions d'habitants.*

*Les principes définis par cette charte n'auront d'effet que s'ils sont appliqués par tous les acteurs en charge de l'espace public : Lille Métropole mais également les communes compétentes sur l'éclairage, les espaces verts et le mobilier urbain, le Conseil général ou l'État, responsables de certaines voies métropolitaines. Il est primordial que ces différents maîtres d'ouvrage partagent la même vision et les mêmes objectifs pour donner une grande qualité aux espaces publics. Constitué à la demande de Lille Métropole et animé par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, l'Atelier des espaces publics s'est réuni régulièrement entre 2004 et 2007. Il regroupait une quinzaine de techniciens issus des collectivités maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. Son objectif était de contribuer à l'amélioration de la qualité des espaces publics métropolitains.*

*Les travaux de l'Atelier s'inscrivent dans le cadre d'un plan qualité des espaces publics métropolitains dont les principaux objectifs sont :*

- d'améliorer le confort d'utilisation et l'aspect des espaces publics ;*
- de tirer parti de ces améliorations pour développer un ensemble d'espaces publics de qualité qui traduise l'action de la communauté urbaine et contribue à affirmer l'identité de la métropole ;*
- de développer la qualité des espaces publics pour accroître l'attractivité métropolitaine.*

*Un groupe d'experts se réunit régulièrement pour poursuivre les travaux et engager de nouvelles réflexions.*





*La Charte des espaces publics est issue des réflexions des membres de l'Atelier et de leurs travaux ; elle est nourrie par les premières évaluations d'espaces publics réalisés ces dernières années dans la métropole et par des interviews d'acteurs sur le processus de production de l'espace public. Des voyages d'études effectués dans des agglomérations françaises ou étrangères ayant mis en place des politiques et actions volontaristes ont également permis de constituer une culture partagée des espaces publics au sein de l'Atelier. Le principe et le contenu de la charte ont été validés par le groupe politique de suivi « qualité des espaces publics » constitué des vice-présidents de Lille Métropole (espaces publics, voirie, stationnement, Ville renouvelée, habitat, transport...) qui, dans le cadre de leur délégation, sont directement concernés par l'espace public.*

collection  
Pratique

## Qu'est-ce que c'est ? **LA CHARTE DES ESPACES PUBLICS**

*Ce document reste général ; il clarifie la notion de qualité des espaces publics et définit des principes d'aménagement permettant une harmonisation des signes du territoire tout en mettant l'accent sur les spécificités des différents lieux métropolitains ; il incite également à la mise en œuvre de démarches de projet, indispensables pour organiser et renforcer les compétences des maîtrises d'ouvrage, comme pour concevoir et fabriquer l'espace public.*

*Il a vocation à être complété par des « guides » thématiques déclinant de façon plus précise les principes d'aménagement ou de méthode, ici juste esquissés, comme le Guide du végétal, le Guide du traitement des sols ou le Guide de programmation.*



- p.12 / DES ESPACES RÉPONDANT  
AUX ATTENTES DES USAGERS
- p.14 / L'ESPACE PUBLIC,  
EXPRESSION D'UNE CULTURE
- p.15 / DES ESPACES PUBLICS  
INSCRITS DANS  
UNE PERSPECTIVE DURABLE

chap.01

## LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

*Chercher à définir la qualité des espaces publics est un exercice qui peut se révéler complexe, et donner des résultats différents selon que l'on interroge les décideurs, les concepteurs ou les usagers. Il a semblé plus opportun de parler ici des qualités – au pluriel – de l'espace public, en espérant couvrir l'ensemble des sens que peut prendre ce terme.*

---

## DES ESPACES RÉPONDANT AUX ATTENTES DES USAGERS

---

### DES ESPACES MIEUX PARTAGÉS

Les espaces publics sont, par excellence, des lieux où l'on se déplace, où l'on s'arrête, où l'on peut se croiser et se rencontrer. Leur capacité à accueillir dans de bonnes conditions une grande diversité d'usagers et de pratiques est une de leurs qualités. En ce sens, le traitement de l'espace devra exprimer clairement les partis pris adoptés : mixité ou séparation des modes de déplacement (voitures, piétons, 2 roues), et la traduction de ces options sera rendue lisible pour les usagers.

Les espaces publics seront mieux partagés si leur élaboration est, elle-même, partagée. Cette appropriation collective s'appuiera sur une communication, une concertation et une mise en débat des projets dès leur phase de conception.

### DES ESPACES ACCUEILLANT DES USAGES MULTIPLES

La ville en général, et les espaces publics en particulier, ne sont pas figés. Les espaces publics se trouvent soumis à des rythmes d'animation et d'usages journaliers, hebdomadaires, saisonniers ou annuels. Ils sont aussi parfois sollicités pour l'accueil d'événements, plus ou moins exceptionnels.

La flexibilité des espaces publics, c'est-à-dire leur capacité d'adaptation et d'évolution, voire de « métamorphose », est une de leurs qualités. Elle sera



Rue Bouwry, Seclin © Max Lerouge / Lille Métropole

prise en compte dans les projets, en fonction du rôle des espaces publics à aménager. L'expérience de Lille 2004 Capitale européenne de la Culture a permis un développement exceptionnel de l'attractivité touristique de la métropole, qu'il convient de confirmer et de pérenniser. Aussi, les projets d'espaces publics devront intégrer cette dimension de l'accueil des visiteurs occasionnels.

12  
13

### DES ESPACES PLUS SÛRS

Un aménagement d'espace public doit prendre en compte, parmi ses objectifs, la sûreté pour ses usagers. Les projets doivent ainsi favoriser la sécurité des déplacements. Ils seront conçus pour induire une modération de la vitesse des véhicules, en évitant par exemple le surdimensionnement des voies de circulation. Les zones de conflits potentiels entre piétons et véhicules seront traitées avec une attention particulière en veillant à assurer une bonne visibilité à tous les usagers.

### DES ESPACES PLUS CONFORTABLES

Le confort d'un espace public renvoie à son accessibilité et à la sûreté de sa pratique. Ces deux caractéristiques sont fortement déterminées par le choix et le traitement des matériaux qui devront notamment répondre à des critères de glissance. Un agencement des espaces tenant compte des données physiques,

en particulier par le traitement des pentes, est également facteur de confort. Lisibilité, simplicité de perception des parcours, limitation et bon ordre des mobiliers contribuent également au confort, pour les piétons surtout. Enfin, les éléments de mobilier urbain tels que bancs, abris et poubelles seront utilisés pour rendre les espaces publics plus confortables.

---

## L'ESPACE PUBLIC, EXPRESSION D'UNE CULTURE

---

### LE PLAISIR D'ÊTRE EN VILLE

Exprimer l'urbanité est une qualité première d'un espace public. Il doit être agréable de s'y trouver, de le parcourir, de s'y arrêter ou de le traverser. Chaque projet accordera une importance particulière à l'agrément des lieux, à créer ou à requalifier, avec un haut niveau d'exigence envers la clarté et la justesse du dessin, l'élégance des articulations, la richesse de la composition, la beauté des matières, ou encore la précision des détails.

Cette ambition esthétique sera rendue compatible avec la diversité des situations et des contextes rencontrés dans le territoire métropolitain.

### L'IDENTITÉ MÉTROPOLITAINE

La métropole lilloise se caractérise par la diversité des ambiances urbaines, et des paysages. La production des espaces publics ne peut que refléter cette variété et ces contrastes.

Respecter ces singularités locales et signifier l'appartenance à l'espace métropolitain constitue le paradoxe de la définition de l'identité métropolitaine.

Cette identité pourra s'affirmer, en particulier, dans de grands projets fédérateurs : ceux des espaces majeurs et des grands éléments paysagers, et ceux des réseaux communautaires ayant un fort impact sur l'espace public, comme les transports en commun ou les grandes voies intercommunales.

### L'HISTOIRE ET L'INNOVATION

Tout projet d'espace public doit prendre en considération le territoire et l'histoire. Cette attitude respectueuse ne doit pas pour autant conduire à figer la ville, système complexe et vivant, que chaque période construit et renouvelle. Dans cette optique, les projets doivent porter clairement la marque des temps présents, à travers des options contemporaines et innovantes, aptes à dialoguer avec l'histoire des lieux.

Ainsi, l'usage de nouveaux matériaux ou de nouveaux produits inhabituels dans la métropole doit être permis, voire suscité, dès lors que cette innovation s'inscrit dans la durée du temps long de la ville.



*La Maison tombée du ciel, Jean-François Fourtou, à proximité de l'hospice Comtesse, Lille  
© Vincent Lecigne / Lille Métropole*

---

## DES ESPACES PUBLICS INSCRITS DANS UNE PERSPECTIVE DURABLE

---

### RÉVÉLER LA NATURE EN VILLE

L'image parfois trop minérale des villes de la métropole doit évoluer afin de répondre à de nouvelles attentes sociales. Le végétal et l'eau sont des éléments naturels, dont la présence est déjà notable en ville mais qui doit être renforcée. L'eau et la végétation peuvent être utilisées, à différentes échelles, dans les projets comme éléments d'interprétation de la topographie, de la géologie et plus couramment de la géographie locale. Cette présence des éléments naturels, et plus particulièrement celle des plantations, doit être adaptée au contexte.

### MIEUX GÉRER ET ENTRETENIR

La simplicité des projets et la solidité des aménagements sont gages d'une gestion plus facile et plus économique. Pour les nouveaux espaces publics, seront préférés les nouveaux modes de gestion des eaux pluviales, en particulier par la perméabilisation des sols (infiltration) et le tamponnement qui permettent d'éviter le surdimensionnement des réseaux.

Les espaces verts et plantations seront conçus en fonction des principes de la « gestion différenciée », à la fois plus économe et plus respectueuse de l'environnement.



*Parc de la Deûle © Vincent Lecigne / Lille Métropole*

L'intégration de ces principes de gestion dans la conception des projets peut contribuer à la qualité esthétique des espaces publics et au renouvellement de l'image des espaces urbains métropolitains.

### **PRENDRE EN COMPTE LE COÛT GLOBAL**

Au-delà du coût d'investissement, les projets devront être évalués au regard de leur coût global, c'est-à-dire en intégrant leurs coûts de maintenance et d'entretien.

La notion du coût global sous-entend également celle du coût énergétique des matériaux (de leur production à leur recyclage en passant par leur transport) et de leur coût humain. Ce dernier point est aujourd'hui mis en avant par les décisions de Lille Métropole en faveur de l'utilisation de matériaux « éthiques »<sup>1</sup>.

Les projets métropolitains répondront ainsi aux critères de haute qualité environnementale (HQE), en les appliquant au cas des espaces publics.

---

1. Voir les délibérations du 13/02/2004 : « Engagement de la Communauté urbaine de Lille en faveur d'un achat plus respectueux de l'environnement et des droits sociaux fondamentaux » et du 20/12/2002 : « Achat de bois selon une démarche éthique et respectueuse de l'environnement ».



*Euralille © Vincent Lecigne / Lille Métropole*



- p.20 / LE DESSIN DES LIMITES
- p.21 / LE TRAITEMENT DES SOLS
- p.22 / LE RENFORCEMENT  
DE LA PRÉSENCE DU VÉGÉTAL
- p.24 / LA MISE EN VALEUR DE L'EAU

chap.02

## **LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**

- p.26 / LA COHÉRENCE  
DU MOBILIER URBAIN
- p.27 / LA MISE EN LUMIÈRE  
DES ESPACES PUBLICS
- p.29 / L'ART DANS LA VILLE

*Ce chapitre décline les orientations destinées à renforcer la qualité des espaces publics de la métropole lilloise et à harmoniser leurs principes d'aménagement.*

*Ces orientations concernent le traitement des délimitations de l'espace urbain, les matériaux de sol, le végétal, le mobilier urbain, l'eau, la lumière et l'art.*

*Il ne s'agit pas de limiter la créativité des concepteurs mais de construire un langage commun que les projets spécifiques viendront développer et enrichir.*

*Certains de ces thèmes feront l'objet de guides qui préciseront de façon plus exhaustive les principes esquissés ci-dessous.*

---

## LE DESSIN DES LIMITES

---

Les délimitations jouent un rôle essentiel dans la compréhension de l'espace public. Leur traitement peut participer à une meilleure lisibilité et contribuer à une plus grande clarté des fonctions et usages. Ce sont les ossatures principales de l'espace public qui méritent une attention particulière, une exigence de soin dans leurs détails.

Chacune des limites joue un rôle et participe à la qualité d'ensemble du sol. Ce sont en particulier les séparations entre les différentes zones fonctionnelles de l'espace (bordures en limite de voirie, de stationnement ou de trottoir). Ce sont aussi les limites avec le bâti ou les parcelles privées, ou les raccordements entre interventions nouvelles et contexte existant.

La limite qui sépare la voirie du trottoir revêt une importance particulière.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les préconisations en matière de traitement des limites sont les suivantes :

- donner de la lisibilité : dimensions, couleurs, continuités ;
- retrouver rigueur et simplicité dans les tracés ;
- assurer et anticiper les transitions avec les espaces limitrophes ;
- favoriser la pierre naturelle, solide et durable, en particulier pour les bordures entre le trottoir et la chaussée ;
- porter une attention particulière aux interruptions : bateaux, limites d'interventions...

## LES BORDURES ET LES ABAISSEMENTS DE TROTTOIRS

- Les matériaux : ils seront choisis parmi le granit gris, la pierre bleue, le grès, le béton préfabriqué, en fonction des projets et des continuités d'espaces publics.
- Les abaissments de trottoir seront réalisés par une bordure spécifique d'abaissement.
- Les dimensions de bordures seront suffisamment larges et varieront en fonction des sites.

## LE CANIVEAU

- Les matériaux : les pentes étant souvent faibles, les caniveaux seront largement dimensionnés et les matériaux lisses privilégiés : dalle granit gris, dalle de pierre bleue, béton préfabriqué, enrobé. Les pavés de grès seront réservés aux sites historiques.
- Les avaloirs seront toujours soigneusement intégrés dans la géométrie du caniveau et de la bordure.
- Les dimensions seront proportionnées aux espaces et aux voies.

## LES AIRES DE STATIONNEMENT

- Le principe de la double bordure sera privilégié. La bordure longeant le caniveau gardera une largeur constante, la bordure intérieure pouvant être plus discrète.
- Les passages piétons et entrées charretières seront réalisés par retour de la bordure intérieure.

## LES AUTRES LIMITES

Toutes les limites participent à la qualité générale du site et à la lisibilité du statut des espaces : limite privé / public, plantations / surface minérale, quai, berge... Elles répondent aussi à des besoins : rattrapage de niveaux, résistance aux chocs, tracés constructifs de l'espace. Elles méritent donc une attention particulière et la recherche d'une cohérence d'ensemble.

---

## LE TRAITEMENT DES SOLS

---

Il n'y a pas de tradition de matériaux des sols sur l'agglomération lilloise. En l'absence de pierre naturelle résistante sur place, les matériaux et techniques mis en œuvre dans d'autres régions ont été réutilisés ici. On trouve donc historiquement tout autant le pavé de grès en chaussée et trottoir, que la dalle de granit ou de pierre bleue ou la brique de terre cuite. Ensuite, avec les échanges et les techniques qui se sont multipliés, on a utilisé les pavés béton, les enrobés, les bétons ou les asphaltes. Les bordures sont traditionnellement autant en grès qu'en granit ou en pierre bleue.

Par contre, il y a une grande cohérence dans la recherche d'un confort spécifique pour chacun des types d'usagers : matériaux antidérapants et aux

pentent faibles pour les piétons, matériaux non salissants pour les stationnements, dimensionnement précis des espaces destinés à la voiture...

Certains ensembles territoriaux sont caractérisés par un traitement cohérent des sols : de l'asphalte à Euralille, le pavé de grès dans le vieux Lille, les matériaux modulaires gris clairs au centre ville de Roubaix... Cette cohérence par grands ensembles devra être préservée.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Mettre d'abord les moyens sur les limites (cf. ci-dessus), puis ensuite sur les matériaux de surface.
- Favoriser les piétons par un large dimensionnement et un nivellement fin des espaces qui leur sont destinés.
- Assurer une cohérence et des continuités par ensembles d'espaces publics.
- Identifier les différents flux et favoriser les parcours spécifiques ou partagés (TCSP, cyclistes, PMR,...) par des matériaux et des mises en œuvres spécifiques.
- Limiter le nombre de matériaux à 3 au maximum dans un même espace.
- Utiliser le Catalogue des matériaux de Lille Métropole comme référence pour le choix des matériaux.
- Privilégier les matériaux « éthiques ».
- Veiller à la cohérence des aménagements de surface avec les émergences des réseaux.

---

## LE RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU VÉGÉTAL

---

Depuis l'avènement de la ville industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, les espaces publics de la métropole lilloise sont peu plantés. L'urbanisation a été rapide, très dense et la ville traditionnelle est extrêmement minérale. Hormis les boulevards, la plupart des espaces anciens n'ont pas fait l'objet de plantations. Depuis peu, la très forte demande sociale et les nouveaux usages militent pour une présence plus importante du végétal en ville. Bien que les plantations soient généralement de compétence municipale, il est essentiel que le projet intègre cette composante dès l'amont de la conception des aménagements, et non pas comme « une pièce rapportée ».

Ces plantations pourront prendre des formes très variées : mails et alignements, arbres ou bosquets isolés, jardins et massifs plantés, tapis engazonnés, clôtures et murs végétalisés... Le fleurissement saisonnier fait aussi l'objet d'une attente très forte de la population et doit être appréhendé comme une composante de l'espace public.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Utiliser les plantations comme composante fondamentale dans la conception des aménagements.
- Valoriser les différentes formes de plantations dans les espaces publics : mails, alignements, végétation ponctuelle, massifs plantés et surfaces engazonnées.
- Assurer une cohérence territoriale en choisissant les essences en fonction de la nature des sols : terrains humides des vallées de la Marque et de la Deûle, terrains calcaires du Ferrain, etc., et en tenant compte des « Plans arbres » des communes.
- Diversifier les espèces à l'échelle de l'agglomération mais privilégier une essence dominante sur un seul site ou sur un seul axe.
- Dimensionner et implanter des arbres dont le volume adulte soit cohérent avec le bâti, afin de maintenir une luminosité suffisante des logements.
- Assurer la pérennité des végétaux par le soin apporté à leur plantation (fosses de grande taille, corsets...) et par un entretien spécifique les premières années (tailles de formation).
- Privilégier les plantations en pleine terre, plutôt que des mobiliers de type jardinières.

*Jardin des Géants, Lille - La Madeleine © Max Lerouge / Lille Métropole*





*Parvis de l'Hôtel de Ville, Haubourdin © Max Lerouge / Lille Métropole*

---

## LA MISE EN VALEUR DE L'EAU

---

L'eau est un élément essentiel d'organisation et de nivellement des espaces publics. L'eau est systématiquement présente dans les espaces et participe à la définition des tracés et du nivellement. Autrefois contrainte technique, elle devient souvent un élément de composition et de valorisation. Elle joue un rôle primordial dans la présence et la qualité du végétal ; son maintien sur place permet des formes végétales nouvelles remarquables (végétation de milieux humides...) et un meilleur développement de l'ensemble des plantations.

L'eau est un élément de composition particulièrement important dans la métropole :

- pour des raisons historiques : Lille a été construite sur d'anciens marais et les parcours de l'eau ont organisé sa forme urbaine ;
- pour des raisons géographiques et climatiques : sur des sols souvent sans relief, les pluies laissent une eau longtemps présente ;
- pour des raisons environnementales : l'attention aux ressources naturelles invite ici comme ailleurs à maintenir et valoriser l'eau sous des formes plus contemporaines : noues et fossés, plans d'eau...

La présence de l'eau pluviale dans les espaces publics sera donc toujours finement étudiée et intégrée dans les projets d'aménagement.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Les projets de nivellement devront toujours associer parcours de l'eau et qualité spatiale des espaces.
- La rétention des eaux de pluies sur place et leur infiltration sera systématiquement recherchée : matériaux filtrants, plans d'eau et fossés plantés, noues d'infiltration... mais aussi bassins secs ou en eau, chaussées réservoirs, puits d'infiltration.

*L'Hospice d'Havré à Tourcoing © Max Lerouge / Lille Métropole*



---

## LA COHÉRENCE DU MOBILIER URBAIN

---

Comme pour les sols, il n'existe pas de tradition ni de réglementation métropolitaine en faveur de la cohérence et de la lisibilité du mobilier dans l'espace public métropolitain.

L'hétérogénéité est favorisée par le partage des compétences : mobilier urbain de compétence communale, signalétique directionnelle et mobilier de sécurité de compétence Lille Métropole ou Conseil général.

Il s'agit pourtant d'une composante essentielle de l'espace public, dans son écriture, ses couleurs et ses modes de mise en œuvre.

Malgré ces maîtrises d'ouvrage différentes, et comme pour les sols, la cohérence du mobilier devra être favorisée par grands ensembles territoriaux : axe de transport, quartier de ville, groupe de villages...

Par le choix des gammes, des couleurs, mais aussi par les implantations, les différents mobiliers seront coordonnés pour contribuer à la qualité des espaces publics.

Les mobiliers spécifiques à un projet seront réservés à certains lieux emblématiques. Autant que possible, ils devront être dessinés en cohérence avec le mobilier existant à proximité.





Abords de l'Hôtel de Ville, Haubourdin © Max Lerouge / Lille Métropole

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Assurer les continuités dans les choix de mobiliers sur des ensembles territoriaux (Vieux-Lille, Euralille, Roubaix centre, Grand Boulevard, parc de la Deûle...).
- Coordonner les mobiliers de maîtrises d'ouvrage différentes : implantations, lignes, couleurs.
- Définir très précisément le « rangement » des différents mobiliers. Le respect d'une implantation stricte favorise la clarté et le confort de l'espace public.
- Définir des types de mobiliers suivant la dimension et l'usage des espaces : avenue ou venelle, piste cyclable, quai...
- Restreindre au maximum l'implantation de mobilier de sécurité (bornes, etc.) et favoriser le mobilier de confort (bancs, corbeilles).
- Préférer des mobiliers solides, résistants aux chocs et durables.

---

## LA MISE EN LUMIÈRE DES ESPACES PUBLICS

---

L'éclairage est également de compétence communale. Il s'agit aussi d'une composante de l'espace public qui révèle différemment la qualité d'un lieu et ses propriétés singulières. Au-delà d'illuminations ponctuelles, il s'agit d'organiser un parcours urbain nocturne confortable pour tous et de mettre



*Tourcoing Centre et Parvis de la Halle de la Glisse, Lille Sud ©Vincent Lecigne / Lille Métropole*

en relation des espaces publics majeurs. L'éclairage doit répondre à une attente de confort et de sécurité des espaces, mais doit aussi offrir de nouvelles ambiances, de nouvelles lectures des espaces. Il doit être capable de guider, d'informer et de signaler.

Certaines communes ont défini un plan lumière qui établit les principes et la cohérence des mises en lumière des édifices et des espaces publics de leur territoire. Cette démarche de plan lumière ou de mise en relation des traitements des différents espaces devra être systématiquement recherchée.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Assurer les continuités sur des ensembles territoriaux (Vieux-Lille, Euralille, Roubaix centre, Grand Boulevard, parc de la Deûle...) et donner la priorité à la clarté des tracés.
- Définir un éclairage suivant la dimension et l'usage des espaces : espace singulier ou « banal », espace urbain ou routier, espace de loisirs...
- Restreindre au maximum l'implantation de mobilier d'éclairage pour ne pas encombrer l'espace.
- Préférer des mobiliers solides, résistant aux chocs et économes en énergie.
- Limiter la pollution lumineuse en choisissant des matériels orientés.

## L'ART DANS LA VILLE

Les interventions artistiques sur l'espace public viennent souvent s'ajouter, a posteriori, aux aménagements. Il faut modifier ce processus et intégrer, chaque fois que c'est possible, ces interventions dès l'amont des projets, pour les faire contribuer à la qualité des espaces. Il ne s'agit pas seulement de qualité esthétique, mais bien de donner du sens aux espaces et de transformer le regard des citadins sur les lieux qu'ils fréquentent.

Plusieurs pistes pourront être étudiées : l'art peut interroger le patrimoine, mettre la ville en scène, mais aussi être associé à la conception de la forme urbaine et contribuer ainsi à la production d'un nouvel imaginaire de la ville.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Tester aussi systématiquement que possible, l'idée d'une intervention artistique dans les nouveaux espaces publics, quel que soit leur statut.
- Identifier et formaliser la demande artistique dans le programme.
- Associer l'artiste à la conception des espaces publics, en parallèle de la réalisation de son œuvre.



Parade d'ouverture de Fantastic © Pascaline Chombart / Lille Métropole



- p.32 / LES ENTITÉS PAYSAGÈRES  
MÉTROPOLITAINES
- p.33 / LES RUES ET BOULEVARDS
- p.34 / LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS  
EN COMMUN
- p.35 / LES GRANDS ÉQUIPEMENTS  
STRUCTURANTS

chap.03

## LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

*Si l'ambition de qualité concerne tous les espaces publics de Lille Métropole, elle doit prendre appui à la fois sur les caractéristiques spatiales et paysagères de l'agglomération, et s'inscrire dans les grandes politiques communautaires.*

*Les projets devront, en particulier, contribuer à donner une plus grande lisibilité aux réseaux d'échelle communautaire et aux grands territoires qui constituent la métropole.*

---

## LES ENTITÉS PAYSAGÈRES MÉTROPOLITAINES

---

La métropole peut être décomposée en six grandes unités paysagères : le Ferrain, les Weppes, le Mélantois, la plaine de la Lys, la vallée de la Marque et la vallée de la Deûle. Chacun de ces grands paysages est caractérisé par sa topographie, son sous-sol, sa végétation, etc., que le traitement de l'espace public doit dévoiler et magnifier. La construction de l'identité métropolitaine devra donc prendre en compte la diversité de ses composantes en utilisant, par exemple, les essences d'arbres les mieux adaptées à la nature du sol de chaque unité paysagère. Les voies navigables sont des grands éléments qui structurent le paysage métropolitain. Leurs berges sont aujourd'hui progressivement ouvertes au public pour les loisirs et la promenade. De grandes réalisations d'espaces de loisirs (parc de la Deûle) ou de projets urbains (site de l'Union, rives de la Haute Deûle, etc.) s'implantent en bordure des canaux. Ces lieux à vocation initialement technique (transport de marchandises) deviennent ainsi de nouveaux espaces publics de la métropole. Parallèlement, Lille Métropole a défini des territoires d'actions prioritaires dans sa politique de « Ville Renouvelée ». Ces territoires constituent des paysages spécifiques dans la métropole : sites de friches industrielles ou espaces en déshérence, leur renouvellement doit s'appuyer sur une grande qualité des espaces publics régénérés ou créés.

---

## LES RUES ET BOULEVARDS

---

Les grands axes de circulation forment, par leurs dimensions et leur traitement, des repères dans la lecture à grande échelle du paysage métropolitain. C'est le cas du grand boulevard de Lille - Roubaix - Tourcoing. Cette « reconnaissance » est également un objectif pour les grands axes en devenir comme la LINO (liaison intercommunale nord-ouest). Une attention particulière sera apportée à ces espaces intercommunaux afin de concilier leur rôle métropolitain avec le respect de l'échelle locale (celle du quartier ou de la commune traversée). La qualité des espaces publics est un objectif pour ces grands lieux singuliers, mais aussi pour le réseau des voies « ordinaires ». L'exigence qualitative y sera également présente, notamment pour la création des « zones 30 ».

*Grand Boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing © Max Lerouge / Lille Métropole*





*Gare bus, Tourcoing Centre © Max Lerouge / Lille Métropole*

---

## LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN

---

Le Plan de déplacements urbains (PDU) affirme la volonté d'un renforcement du réseau des transports en commun. Cet objectif se concrétisera notamment par la mise en place de lignes de bus à haut niveau de service, nouvellement créées ou issues de l'amélioration des lignes existantes, et par un projet de tram-train actuellement à l'étude.

La lisibilité, c'est-à-dire la compréhension aisée, par l'utilisateur, du réseau des transports en commun, passe précisément par l'unité des aménagements liés à ce réseau. Stations et arrêts de bus, de tramway ou de métro, constituent autant d'éléments qui, par leur récurrence, conforteront l'unité du territoire communautaire.

L'aménagement des réseaux de transports publics doit aussi être facteur de recomposition urbaine des espaces publics qu'ils traversent.

---

## LES GRANDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

---

La métropole est aujourd'hui dotée d'un réseau de grands équipements attractifs, notamment en matière culturelle et sportive.

Les parvis de ces équipements constituent des lieux de centralité à l'échelle de la métropole.

Leur traitement doit faire l'objet d'une attention particulière, à la fois pour bien assurer l'accueil des nombreux usagers qui les fréquentent, et pour affirmer leur rôle majeur dans le système des espaces publics communautaires.

*Grand Stade Lille Métropole, Villeneuve-d'Ascq © Max Lerouge / Lille Métropole*





p.38	/ L'ÉLABORATION DE LA COMMANDE
p.39	/ LA GESTION DES TEMPS DU PROJET
p.39	/ LE DISPOSITIF DE SUIVI ET PILOTAGE DU PROJET
p.40	/ LA CONCERTATION
p.41	/ L'ÉVALUATION
p.41	/ LA CONSTITUTION D'UNE CULTURE COMMUNE

chap.04

## **LA DÉMARCHE ET LA CONDUITE DE PROJET**

*L'espace public est par essence un lieu de superposition et de confrontation de différentes technicités. Il pose de nombreuses questions, faisant appel à des compétences très diverses et à une multiplicité d'intervenants. Si la qualité d'un aménagement résulte des compétences individuelles mobilisées pour le produire, elle provient également du processus mis en œuvre, depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation.*

*« La qualité ne se décrète pas : elle se construit ». À l'heure actuelle, les méthodes et les pratiques pour concevoir et réaliser les espaces publics sont en pleine évolution sur le territoire communautaire.*

*L'objectif est de mieux organiser et de renforcer les compétences des maîtrises d'ouvrage et de clarifier les rapports avec les maîtrises d'œuvre.*

*Il est nécessaire de poursuivre dans cette direction en formalisant mieux les engagements et en rendant plus explicite le mode de conduite de projet.*

*Il est important de clarifier le processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des espaces publics en faisant mieux apparaître les acteurs incontournables et les étapes de validation des différentes phases d'études. Il faut également afficher les outils et moyens dont se dote la maîtrise d'ouvrage pour affirmer et optimiser ses compétences : guides, catalogue de matériaux, etc.*

---

## L'ÉLABORATION DE LA COMMANDE

---

L'élaboration de la commande est une étape clef dans le lancement d'un projet d'espace public.

Un circuit systématique d'élaboration de la commande, identique pour tous les services, doit être organisé en ouvrant plusieurs options en fonction des lieux, de la complexité, des acteurs... : marchés de définition, concours, consultations simples, avec ou sans groupement de commande, etc.

La mise au point du programme est essentielle : le(s) maître(s) d'ouvrage doit(vent) préciser le mieux possible les objectifs poursuivis : notamment en ce qui concerne le fonctionnement général, les usages, la qualité spatiale ou le coût.

L'élaboration des cahiers des charges dans les services de maîtrise d'ouvrage de Lille Métropole. doit se faire à partir d'un même canevas (cf. le *Guide de programmation*). Que la maîtrise d'œuvre soit interne ou externalisée, le cahier des charges et le programme doivent être formalisés. Il est tout aussi important qu'ils soient validés.

Il est également important de définir en amont un contenu systématique et minimal des prestations attendues pour chaque phase (plans généraux et de détails, carnet de détails, illustrations, chiffrages...).

---

## LA GESTION DES TEMPS DU PROJET

---

La démarche de projet nécessite une gestion efficace et coordonnée des temps du projet, de la commande à la réception des travaux. Une trop forte pression des délais constitue en effet un risque majeur pour la qualité d'un projet, dans la mesure où elle peut conduire à négliger ou à précipiter des étapes importantes de son élaboration.

Chaque phase d'élaboration et de validation du projet doit être bien prévue, en tenant compte des contraintes de délais propres à chacun des acteurs concernés (dates des conseils de quartier, conseils municipaux et communautaires, des réunions de concertation, rythme des rencontres périodiques voirie / ville, calendrier d'action des concessionnaires, des bailleurs ou promoteurs...).

Une coordination étroite doit permettre de gérer au mieux les interventions des différents services compétents (voirie, assainissement, plantations, éclairage public...) et des partenaires extérieurs publics ou privés (concessionnaires, bailleurs, promoteurs...).

---

## LE DISPOSITIF DE SUIVI ET PILOTAGE DU PROJET

---

### LE CHEF DE PROJET

La multiplicité des intervenants sur l'espace public réclame de désigner très tôt dans le processus de l'opération un chef de projet, garant de la transversalité et de la continuité. Le chef de projet doit être en capacité d'exprimer le point de vue des différentes maîtrises d'ouvrage rassemblées. Il doit assurer les relations entre les services opérationnels des maîtrises d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dont il est l'interlocuteur principal.

Il peut ainsi assurer la continuité « verticale » du projet, de la définition du programme en amont à la réception des travaux, en passant par les différentes phases de maîtrise d'œuvre (désignation de la maîtrise d'œuvre, validation des phases d'avant-projet et de projet, suivi de l'élaboration des marchés de travaux, suivi financier, réception des différents travaux, « passage de relais » aux différentes maîtrises d'ouvrage).

Le chef de projet a également pour mission de relayer l'ambition « politique » de Lille Métropole concernant la qualité et la cohérence des espaces publics métropolitains.

### LES GROUPES DE PILOTAGE ET DE TRAVAIL

Un groupe de pilotage politique associant les élus représentant Lille Métropole et la ville décide des options principales du projet. Il valide les étapes clefs de son déroulement. Le suivi technique des études doit faire l'objet de rencontres régulières au sein d'un groupe de travail rassemblant les différentes maîtrises d'ouvrage et services concernés, sous la responsabilité du chef de projet.

Ce groupe de travail technique doit comprendre : les services de Lille Métropole, les services techniques de la ville, les autres partenaires (bailleurs sociaux, promoteurs, sociétés anonymes d'économie mixte...) et l'équipe de conception. La participation du (des) futur(s) gestionnaire(s) à ce groupe de travail est nécessaire pour garantir la pérennité de l'ouvrage projeté. Dans cette perspective, le dialogue entre gestionnaire(s) et maître d'œuvre doit permettre d'établir un choix de matériaux et de mise en œuvre prenant en compte les coûts induits en matière d'entretien et de maintenance, tout en s'inscrivant dans le respect des modes de gestion en vigueur au sein de l'établissement public.

La validation du projet nécessite une formalisation rigoureuse afin d'être comprise par tous les partenaires. Il est donc important que les comptes-rendus de séances de travail et les relevés de décisions soient rédigés et diffusés à l'ensemble des personnes concernées.

## LE COMITÉ DE PILOTAGE

### « QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ET DESIGN URBAIN »

Présidé par les vices-présidents de Lille Métropole concernés par l'aménagement des espaces publics et le développement économique, M. Debreu et M. Delannoy, le comité de pilotage « qualité des espaces publics et design urbain » est une instance transversale garante de la qualité urbaine de la métropole.

Le rôle du comité de pilotage :

- valider et assurer la cohérence des projets d'intérêt métropolitain quelle que soit la maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée ;
- promouvoir les projets pilotes sur des lieux d'intérêts communaux ou locaux visant à l'exemplarité dans des domaines particuliers (stationnement, accessibilité, design et mobiliers, développement durable...) ;
- garantir l'adéquation des projets avec les principes édictés dans la charte des espaces publics et les autres documents de référence, notamment les cahiers thématiques qui la développent, le guide de qualité environnementale des espaces publics (étude de 2007), les fiches de la charte des éco-quartiers concernant l'espace public (adoptée en conseil communautaire en 2010)... ;
- garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de conduite de projets ;
- assurer la transversalité entre les maîtrises d'ouvrage et améliorer le dialogue entre la communauté urbaine et les communes.

---

## LA CONCERTATION

---

La démarche de projet doit prendre en compte et la concertation avec les acteurs techniques et politiques, et la concertation avec le public. Assurer la participation des citoyens à l'élaboration du projet, qu'ils soient usagers ou riverains, n'est pas seulement une obligation légale : c'est une volonté forte du maître d'ouvrage.

La concertation peut prendre des formes variables. Il est important de la prévoir, dès le début du projet et de faire valider, par les élus, ses modalités et le rôle donné aux différents partenaires.

Dans le cadre de la concertation, il est nécessaire de prendre en compte la complexité d'usage de l'espace public. La réalisation d'enquêtes sociologiques de terrain, dès l'élaboration du programme, peut constituer un moyen d'enrichir la connaissance des usagers et de leurs pratiques.

Les présentations et débats avec des représentants des usagers ou en public nécessitent une préparation rigoureuse et l'utilisation de moyens de communication adaptés à l'avancement du projet : projection, dépliants, lettre d'information des riverains, maison du projet, panneaux de chantier descriptifs... Les exigences liées à la concertation (budget, temps...) doivent être prévues en amont.

---

## L'ÉVALUATION

---

Traditionnellement, la démarche de projet s'arrête lorsque l'espace public est livré. Pourtant, dans le cadre d'un processus d'augmentation de la qualité, il est important de pouvoir évaluer les réalisations. Cela permet d'approfondir la réflexion sur des bases concrètes et de constituer une culture commune.

La réussite d'un aménagement ne peut s'évaluer qu'à moyen ou long terme, à travers les pratiques de l'ensemble de ses occupants. Son confort, son agencement, sa capacité d'adaptation et d'accueil des usages divers, sa pérennité, ne peuvent s'apprécier que bien après la livraison des travaux. Pour cela, il est préconisé de mettre en place une procédure d'évaluation formalisée commune à tous les services et maîtrises d'ouvrages concernés. La réservation d'une enveloppe « aide à l'appropriation » permettant d'ajuster à la marge certaines dispositions ou de les compléter, peut être un outil intéressant.

---

## LA CONSTITUTION D'UNE CULTURE COMMUNE

---

Pour définir sa « politique » en matière d'aménagement d'espaces publics, la maîtrise d'ouvrage se dote de différents outils : le catalogue des matériaux, les productions de l'Atelier des espaces publics (charte et guides thématiques), les « Rencontres de l'espace public » et prochainement le site internet Atelier Espaces publics ([www.atelier-espacespublics.fr](http://www.atelier-espacespublics.fr)). Afin d'affirmer l'ambition de qualité poursuivie et de favoriser la constitution d'une culture commune à tous les intervenants concernés, ces outils feront l'objet de débats et d'une large diffusion.

---

---

**Les éditions Lille Métropole**

1, rue du ballon, 59034 Lille

**Coordination :**

Direction de la Communication Lille Métropole

**Rédaction :**

Services Lille Métropole, Agence de  
développement et d'urbanisme de Lille  
Métropole, Ville de Lille, Ville de Tourcoing,  
François Andrieux (architecte), Sylvain Flipo  
(paysagiste, Agence Empreinte)

**Conception**

**et réalisation graphique :**

Direction de la Communication  
Lille Métropole et Invenit

**Photos et illustrations :**

P. Chombart, V. Lecigne  
et M. Lerouge (Lille Métropole).

**Nouvelle édition 2013**

**version actualisée**

---

---

# CHARTRE DES ESPACES PUBLICS

*L'Atelier des espaces publics, lancé entre 2004 et 2007, était piloté par l'Agence d'urbanisme de Lille Métropole et co-animé par le service Déplacements Urbains et Qualité des Espaces Publics de Lille Métropole. Composé de techniciens communautaires et de villes de la métropole, ainsi que de deux concepteurs privés (un architecte et un paysagiste), l'atelier a élaboré la chartre des espaces publics, complétée par deux documents thématiques, le guide de programmation et le végétal dans l'espace public.*

collection  
Pratique

Lille Métropole Communauté urbaine  
1, rue du Ballon - CS 50749 / 59 034 LILLE CEDEX  
Téléphone : +33 (0)3 20 21 22 23  
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99  
[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)

